

ATTRIBUTION DE SUBVENTION
A L'ASSOCIATION PARENTS ENFANTS MEDITERRANEE

Le Conseil Municipal est informé que l'association Parents Enfants Méditerranée, domiciliée au 28, Rue Marx Dormoy, 13004 MARSEILLE, dont le but principal est d'accueillir des enfants et des parents, dans un cadre ludique, avec des temps d'éveil, de découvertes et de socialisation, est installée sur notre commune (école maternelle Val Saint Georges -La Gavotte), elle propose un lieu de rencontres, de paroles, de jeux qui permet de créer du lien avec les familles.

La Maison Câlins a ouvert ses portes en septembre 2010.

Ce lieu appelé " Maison Câlins " est déclaré en LAEP (lieu accueil parents enfants agréé CAF) et accueille à raison de 2 1/2 journées (lundi et jeudi matin) par semaine les enfants jusqu'à leur 5 ans.

L'accueil est effectué par 3 accueillantes : psychologues .

Pour information en 2017 la structure a accueilli 479 enfants et leurs familles (375 parents), soit 42 familles usagères.

Cet accueil vise à compléter l'offre de prise en charge de la Petite Enfance.

Information complémentaire :

- Nom du Président : Dr CHARPIOT Philippe
- Numéro de Siret : 479 637 662 000 20

L'association a présenté un dossier de subvention auprès des services municipaux, ce dernier étant complet, il a fait l'objet d'une analyse et d'une présentation auprès de la commission Petite Enfance et Famille, qui s'est réunie le 22 Mai 2018.

Il est proposé de lui attribuer une subvention d'un montant de 17 785,00 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- APPROUVE le versement d'une subvention de 17 785,00 € à l'Association « Parents Enfants Méditerranée » au titre des prestations fournies, comme suit :

- x une acompte pour un montant de 8 895,00 € en Mai 2018.
- x le solde sera versé en fonction du bilan semestriel et du COPIL du 01/06/18 à l'association au mois de Septembre 2018

- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget de la Ville

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 30

CONTRE : 3 – M. FUSONE – SANCHEZ - JOUBEAUX

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 1^{er} Juin 2018
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA